

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, mardi 16 juillet 2024

Présents : Mmes Sandrine Chomienne, Joëlle Brottes, Josiane Rochelet, Marie-Thérèse Schymetzky, Rose-Marie Brottes, Christiane Autin, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Hervé Goudard, Christian Ouillon, Sébastien Hochet, Hervé Dolmazon, Philippe Libeyre.

Absents excusés non représentés : néant

Elue secrétaire de séance : Mme Sandrine Chomienne

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

1. Création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public

M. le Maire indique qu'il y a lieu de créer un emploi pour le poste d'aide à la maitresse à l'école maternelle à compter du 1^{er} septembre 2024. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 20 heures contrat annualisé à 26 heures. Suite à l'offre faite dans la lettre de la mairie des demandes ont été reçues et seront examinées le vendredi 2 août 2024 à 9 heures.

Approuvé à l'unanimité

2. Evolution de l'agence postale communale

M. Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Simon Level de prendre le point poste dans son commerce. Après discussion le Conseil Municipal décide de reporter la prise de décision lors du prochain conseil municipal.

3. Positionnement de la commune pour l'ancien bâtiment de la Poste

L'agence immobilière GTI a évalué le bâtiment qui va être mis en vente. La vente sera confiée à l'agence GTI immobilier TENCE.

Approuvé à l'unanimité

4. Désignation d'un délégué à la Commission Tourisme de la CCHL

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de M. Didier Rault, membre de la Commission Tourisme de la CCHL. Monsieur Hervé GOUDARD est désigné en qualité de délégué à la Commission Tourisme de la CCHL.

Approuvé à l'unanimité

5. Compte rendu provisoire du Commissaire enquêteur concernant l'enquête publique relative au déclassement et à la désaffectation avant cession de parties de chemins ruraux et communaux

Le compte rendu à été examiné, sur les 9 demandes déposées, 5 ont obtenues un avis favorable, 3 demandes ont des préconisations à prendre en compte dans la délibération finale et 1 demande a reçue un avis défavorable. Les délibérations seront prises lors du prochain conseil municipal.

6. Cession de terrain communal à M. MOREL à Pélinac

Monsieur le Maire rappelle la demande écrite de Monsieur Gilles MOREL du 5 décembre 2023, souhaitant acquérir une partie de la parcelle située section A n° 3552 lieu-dit « Pélinac ».

Un document d'arpentage sera établi pour définir la surface à céder.

Le Conseil Municipal après examen, décide de vendre une partie de la parcelle A n° 3552 qui sera déterminée par le document d'arpentage. Fixe le prix de vente à 12 euros le mètre carré, les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

7. Proposition d'achat de terrain à coté du cimetière de St Jeures, parcelle n°AB95

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de M. Quentin TERRASSE et Mme Morgane GANIVET en date du 12 juin 2024, souhaitant vendre la parcelle de terrain n° AB 95 située lieu-dit « Le Bourg » près du cimetière de SAINT-JEURES leur appartenant. Le Conseil Municipal, après discussion accepte l'acquisition de la parcelle section AB n°95 d'une superficie de 8 a 26 ca au prix de 10 euros le mètre carré, les frais restant à la charge de la Commune et désigne le cabinet C. FONCIER pour effectuer les formalités de vente.

Approuvé à l'unanimité

8. Questions diverses

- Le lieu de vote pour les prochaines élections sera situé dans la salle sous la mairie.
- La Conseil décide de ne pas adhérer à l'association des Communes forestières de Haute-Loire, car nous avons le Syndicat Mixte de Gestion Forestière.
- Monsieur Le Maire va rencontrer Monsieur le Sous-Préfet le jeudi 1^{er} août à Yssingaux.
- Les travaux de démolition de l'ancien dépôt communale pour la construction de la médiathèque vont débuter le lundi 26 août.
- Les chapiteaux appartenant à Monsieur Peyrard sont mis en vente.
- Problème avec un propriétaire sur la commune qui dévie un chemin communal.